

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 7 novembre 2019

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.2, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 1.1.3, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 8.2, 8.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 1.1.1

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h30.

Etaient présents :

Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS **Besançon** : M. Eric ALAUZET (à partir du 3.5), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à partir du 3.2), Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Nicolas BODIN, M. Emile BRIOT (jusqu'au 7.4), Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER (à partir du 3.2), M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT (à partir du 1.1.3), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir du 3.3 et jusqu'au 7.1), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 3.3 et jusqu'au 2.5), Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 3.10), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Bonnay** : M. Gilles ORY **Brillans** : M. Alain BLESSEMAILLE **Busy** : M. Alain FELICE **Byans-sur-Doubs** : M. Didier PAINÉAU **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT (jusqu'au 5.5) **Chalèze** : M. Gilbert PACAUD **Champagnay** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chemaudin et Vaux** : M. Bernard GAVIGNET **Chevroz** : M. Yves BILLECARD **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Cussey-sur-l'ognon** : M. Jean-François MENESTRIER **Dannemarie-sur-Crête** : M. Gérard GALLIOT **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Fontain** : Mme Martine DONEY, M. André AVIS **Franois** : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI **Geneuille** : M. Jean-Claude PETITJEAN **Gennes** : Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine** : M. François LOPEZ **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Les Auxons** : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Marchaux-Chaufontaine** : M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montferrand-le-Château** : M. Pascal DUCHEZEAU **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au 2.5) **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Noironte** : Claude MAIRE **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK **Palise** : Mme Daniel GAUTHEROT **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey** : M. Frank LAIDIÉ (à partir du 1.1.3) **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 3.3) **Vieilley** : M. Franck RACLOT **Vorges-les-Pins** : Mme Julie BAVEREL

Etaient absents :

Amagney : M. Thomas JAVAUX **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Besançon** : M. Julien ACARD, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Guericq CHALNOT, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, Mme Myriam EL YASSA, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, M. Gérard VAN HELLE **Beure** : M. Philippe CHANEY **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Champoux** : M. Philippe COURTOT **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET **Devecey** : M. Michel JASSEY **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **La Vèze** : Mme Catherine CUINET **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Marchaux-Chaufontaine** : M. Jacky LOUISON **Merey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Novillars** : M. Philippe BELUCHE **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Roset-Fluans** : M. Arnaud GROSPERRIN **Saint-Vit** : Mme Annick JACQUEMET, M. Pascal ROUTHIER **Saône** : M. Yoran DELARUE **Thise** : M. Alain LORIGUET **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Vaire** : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI **Villars Saint-Georges** : M. Jean-Claude ZEISSER

Secrétaire de séance : M. Serge RUTKOWSKI

Procurations de vote :

Mandants : AS. ANDRIANTAVY (jusqu'au 3.1), T. BIZE, P. BONTEMPS, D. DARD (à partir du 3.3 et jusqu'au 7.1), M. EL YASSA, O. FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 3.2), P. GONON, M. OMOURI, S. PESEUX (à partir du 1.1.3), R. REBRAB (à partir du 3.3 et jusqu'au 2.5), M. SEBBAH, C. THIEBAUT (jusqu'au 3.9), G. VAN HELLE, M. JASSEY, Y. GUYEN, P. BELUCHE, A. LORIGUET, C. BARTHELET, J.C. ZEISSER, Y. DELARUE

Mandataires : JS. LEUBA (jusqu'au 3.1), MAILLOT, T. MORTON, K. ROCHDI (à partir du 3.3 et jusqu'au 7.1), S. WANLIN, L. CROIZIER (à partir du 3.2), C. COMTE-DELEUZE, J. GROSPERRIN, L. FAGAUT (à partir du 1.1.3), I. SUGNY (à partir du 3.3 et jusqu'au 2.5), C. WERTHE, D. SCHAUSS (jusqu'au 3.9), B. FALCINELLA, G. ORY, M. FELT, J. KRIEGER, F. TAILLARD, P. CURIE, Y. MAURICE, M. DONEY

Délibération n°2019/004977

Rapport n°3.4 - Adoption du Plan d'urgence « Revitalisation et animation des commerces » Signature de la convention-cadre et des conventions partenariales

Adoption du Plan d'urgence « Revitalisation et animation des commerces » Signature de la convention-cadre et des conventions partenariales

Rapporteur : Alain BLESSEMAILLE, Vice-Président

Commission : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Inscription budgétaire	
BP 2019 et PPIF 2019-2023 «Commerce»	Montant de la recette : 135 000€

Résumé :

L'opération nationale « revitalisation et animation des commerces » réunit la Ville de Besançon et ses partenaires, dont la communauté urbaine Grand Besançon Métropole, autour d'un programme d'actions. Une convention globale a été signée par l'Etat, et doit être déclinée au niveau des partenaires engagés dans ce programme, par des conventions partenariales.

I. Cadre Général

La Ville de Besançon et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole ont engagé depuis plusieurs années une démarche offensive de redynamisation du centre-ville de Besançon, cœur d'Agglomération.

Dans ce cadre, et pour conforter les opérations de prospection, communication, d'animation et de rénovation urbaine, ces deux collectivités ont posé une candidature à l'appel à projet cœur de Ville lancé l'an dernier par l'Etat : Besançon a été une des 222 villes lauréates et a dans ce cadre, réaffirmé, avec l'appui du cabinet AID Observatoire », son engagement et celui de ses partenaires socioéconomiques, au service d'un cœur de ville dynamique, attractif, lieu d'expériences à partager en famille, entre amis, pour les habitants, les entreprises et les touristes.

Cette démarche qui nécessite une mobilisation forte et de tous les instants a été fortement bousculée par les mouvements sociaux qui se déroulent dans le centre-ville de Besançon depuis Novembre 2018.

En effet, chaque samedi depuis le 17 novembre, le centre-ville de Besançon a été le lieu de rassemblement de manifestants dit « les gilets jaunes ». Les lieux de rassemblement et le défilé impactaient les habitudes d'achats non seulement des habitants du centre-ville, mais aussi du Grand Besançon et des acheteurs extérieurs qui ne veulent pas prendre le risque de se déplacer et de ne pouvoir accéder sereinement aux commerces et services.

Ces 18 samedis de mobilisation en cœur de ville ont eu pour conséquence une désaffection substantielle de la fréquentation, entre autres, durant la période de Noël et celle des soldes.

Sur un panel de 50 commerces de centre-ville intégrant des indépendants, des franchisés et une galerie commerciale, nous pouvons tirer les conclusions suivantes :

- 75% des commerçants ont vu leur chiffre d'affaire baisser,
- la baisse de chiffres d'affaires moyenne constatée se situe aux alentours de 20% et la baisse de fréquentation dans les mêmes pourcentages.

Ces chiffres ont été obtenus en comparant les chiffres d'affaires de ce panel de 50 commerces « typiques » du centre-ville, indépendants et issus de franchises, pour les mêmes mois de l'an dernier et de cette année : la différence, à la baisse, du chiffre d'affaires, est celle exposée ci-dessus.

Au-delà de cette baisse, il a pu exister une crainte forte que, le mouvement s'installant durablement chaque samedi, les consommateurs abandonnent purement et simplement l'idée de venir en cœur de ville.

Stratégie :

Afin de compenser au plus vite cette tendance qui risquerait de remettre en cause plusieurs années d'efforts et d'actions pour créer des habitudes de fréquentation régulière du centre-ville, la Ville, l'Agglomération et leurs partenaires (CCI du Doubs, Office du Commerce , Union des Commerçants bisontins) ont souhaité accélérer la mise en place d'actions ayant un fort effet levier et un impact rapide pour inverser au plus vite la tendance à ne plus fréquenter le centre-ville notamment les fins de semaine et en particulier pour les clients extérieurs à l'agglomération.

Le constat fait apparaître une distorsion entre le ressenti des clients (centre-ville inaccessible le samedi) et la réalité (uniquement une partie du centre est impactée).

Notre cible est la clientèle de l'agglomération du Grand Besançon et ses 68 communes, et les secteurs situés sur les territoires frontaliers de l'arc jurassien, de la Haute Saône et du nord Franche Comté.

II. Le plan d'action : un plan d'urgence et des actions pérennes :

Il s'agit au travers du plan d'actions proposé de renforcer l'attractivité du centre-ville, la visibilité des actions qui y sont mises en œuvre et l'offre de services, qui en fasse pour les clients un lieu d'expériences uniques.

Les actions dont la liste figure ci-dessous sont présentées chacune sous forme de FICHE ACTION

Le budget global prévisionnel de ce plan tel que présenté dans la convention avec l'Etat, est de 615 780 euros et sera mis en œuvre avec l'appui de l'Etat d'un montant 212 624 euros.

Dans cette convention, la Ville de Besançon y prévoit une participation de 101678 euros pour la communication et les animations commerciales, montant qui pourra être affiné.

La communauté urbaine y investit 295 000€ pour l'offre accessibilité et la création d'un espace de services numériques.

La CCI du DOUBS y investit 15 000 euros

L'office du commerce 20 000 euros (deux samedis piétons supplémentaires)

L'Union des commerçants y investit 20 000 euros (communications pour les deux braderies)

L'appui de l'Etat pour mettre en place ce plan dans son ensemble est de 212 624 euros, soit 42% des dépenses estimées

ACTION 1 : PLAN DE COMMUNICATION

Action 1-a : renforcement du plan de communication sur les manifestations et animations commerciales des prochains mois en centre-ville :

- promotion renforcée des samedis piétons sur le secteur suisse et frontalier, du salon livre dans la boucle, des instants gourmands, animations de Noël, des actions de l'Union des Commerçants.
- promotion des nouveaux services clients associés

Action 1-b : communication « j'aime mon centre-ville »

ACTION 2 : PLAN D'ANIMATIONS COMMERCIALES RENFORCE

Action 2-a : extension des animations samedis piétons

"Les samedis piétons" d'un budget de 110 000 euros est une opération commerciale ayant pour but de faire découvrir la diversité commerciale du centre-ville de Besançon. Sur la base d'une adhésion, les commerçants participants s'engagent à accepter les chèques cadeaux distribués lors de ces journées par l'office du commerce sur la base d'une grille échelonnée de référence. La communication se fait via divers supports (bus, presse papier, réseaux sociaux, panneaux lumineux). Nous souhaitons étendre et intensifier significativement cette communication dans un rayon de 100 à 200 km, principalement vers la zone frontalière Suisse voire sur le territoire Suisse.

Action 2-b : Mise en place d'un Village de Street Food tous les jeudis soirs place de la Révolution de juin à octobre. Cette animation a pour but de rassembler des "foods trucks" autour de mobilier mis à disposition par la collectivité permettant le jeudi soir de 18h à 21h aux clients de consommer sur place et, par exemple, de profiter du complexe de cinéma situé à proximité.

Action 2-C : installation de la Boutique connectée en octobre dans la Ville.

La CCI propose une boutique ambulante mettant en valeur les nouvelles technologies au service des commerçants et des clients. La tournée d'un certain nombre de villes françaises fera halte à Besançon en octobre 2019.

ACTION3 : Nouveaux services aux consommateurs

Action 3-a : plan d'urgence accessibilité au Centre-Ville : **Une offre accessibilité** (parking et transports en communs spécifiques pour l'accès au centre-ville le samedi :

Pour favoriser le stationnement permettant l'accès aux commerces du cœur de ville suite aux perturbations causées par le mouvement des Gilets Jaunes, la ville des Besançon a souhaité mettre en place une opération à 1 euro le samedi de 14h à 19h sur tous les parkings en ouvrage de la ville.

Action 3-b : mise en place d'une boutique de service en centre-ville.

Le double objectif est de proposer des services aux clients afin de faciliter la découverte de notre ville et de ses commerces et de rendre plus lisible et plus attractive les offres du cœur de ville.

ACTION 4 : Nouveaux services aux commerçants du centre-ville

Action 4-a : Un numéro vert sera mis en place de façon à répondre aux questions des commerçants et les aiguiller vers le service ad hoc. Nous proposons la création d'un emploi 0,5 équivalent temps complet pris en charge pour partie par la collectivité.

Action 4-b : aide à l'accélération de la digitalisation des commerces de centre-ville :

L'objectif est de favoriser les ventes multicanales et ainsi d'être moins dépendant des flux physiques de clientèle.

MM. JL. FOUSSERET et T. MORTON(2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les actions issues du plan d'urgence commerce, et autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions afférentes.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 96

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 3